

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

86 055
Objet

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

ROYAN
- 6. JUN 1980
M. LIPKOWSKI
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six
le *Vingt Six Mai* à 20 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - MM. FABER - TAP - BOUTET -
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET, Adjointe
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU -
COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN -
MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU -
POTENNEC - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MOST par M. ROUDOT
M. BERNARD par M. BOUTET - Mme CENAC par Me TAP
M. GEOFFROY par M. CANDAU

Absents : MM.

Mme DEVIGNE a été élu Secrétaire.

Monsieur FAVA, gardien de Police Municipale stagiaire,
a fait l'objet d'un licenciement pour insuffisance professionnelle
caractérisée.

Monsieur FAVA intente un recours contre la Ville devant
le Tribunal Administratif de POITIERS.

Il convient donc de faire représenter la Ville devant
le Tribunal par Maître DUCROS, notre avocat habituel.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur

DECIDE

- de désigner Maître Louis DUCROS, Avocat, 5, rue Bourbeau à
POITIERS, pour assurer la défense des intérêts de la Ville dans
l'instance engagée devant le Tribunal Administratif de
POITIERS par Monsieur FAVA Jean Roland.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre MM. les membres présents,

Pour extrait conforme
Pour le Député-Maire,
Le Maire Adjoint,

J.P. FABER



DESIGNATION DE Me DUCROS :
Instance engagée contre la
Ville par Monsieur FAVA.

DATE DE CONVOCATION

16

DATE D'AFFICHAGE

16

Nombre de conseillers

en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE